



**UNION DES RADIO-CLUBS
ET DES RADIOAMATEURS**

25, Allée des Princes
F-95440 ÉCOUEN

f8urc@urc.asso.fr

<http://www.urc.asso.fr>

Écouen, le 15 décembre 2009

Monsieur,

Dans votre courrier du 8 courant, vous nous demandez de faire part aux membres de notre association de la situation concernant les déclarations des stations et des éventuelles sanctions encourues en cas de contrôle.

Nous avons immédiatement relayé votre message dans son intégralité, conformément à votre souhait. Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que moins de la moitié des radioamateurs français adhèrent à une association ; par conséquent, l'efficacité des actions que les associations de radioamateurs entreprendront reste limitée, et, en aucun cas, ne saurait se substituer à une lettre officielle individuelle émanant de votre part.

Le faible nombre de déclarations enregistrées nous semble résulter d'un manque de communication, l'Agence n'ayant pas clairement pris position sur de nombreuses questions que l'arrêté du 11 février 2009 a soulevé : à quoi serviront exactement les données collectées, qui y aura accès ? Comment pourra-t-on les rectifier le cas échéant ? Les stations d'amateur figureront-elles ou non sur le service *Cartoradio* ? Comment procéder lorsque l'on expérimente des aériens de gains divers ? En quoi cette déclaration permettra d'améliorer la protection du service amateur ? Comment déclarer si l'on ne dispose pas d'*Internet* ? Certains s'inquiètent également de devoir déclarer des PAR qui paraissent démesurées, quand bien même ils respectent strictement la réglementation en vigueur, ainsi que de l'amalgame potentiel entre stations d'amateur et émetteurs professionnels dans le cas où ces données seraient rendues publiques.

Tous ces points mériteraient selon nous d'être précisés officiellement par l'ANFr, c'est pourquoi nous souhaiterions les aborder au cours d'une réunion de concertation entre vos services, ceux du ministère, de l'Arcep et les associations, qui serait également l'occasion d'aborder les autres dossiers ouverts. Nous sommes persuadés que des réponses claires aux principales interrogations évoquées ci-dessus permettraient de débloquer la situation actuelle « en douceur ».

En vous adressant nos meilleurs vœux de fin d'année, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le bureau de l'URC

Vincent Habchi